

Arrêté 2020-04

ARRÊTÉ MUNICPAL DU 24 FEVRIER 2020 TRAIL « LE SOURIRE D'AURORE »

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L.3221-4,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'organisation du Trail des Pompiers « Le sourire d'Aurore » prévu le samedi 9 mai 2020,

ARRÊTE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – Les véhicules n'auront pas la priorité le samedi 9 mai 2020 entre 9h15 et 14h au lieu-dit « le Champ du Seigneur. La sécurité des coureurs sera assurée par l'organisateur de l'évènement.

<u>ARTICLE 3</u> – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée. Les archives communales.

Freissinières, le 24 février 2020

Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

